



COR DE CHASSE 213



BULLETIN TRIMESTRIEL
AVRIL - MAI - JUIN



INFO ET CONTACT

Informations générales de contacts et liens Chasseurs à pied :

Rédaction du journal « Le Cor de Chasse » :

Afin de transmettre directement les articles au rédacteur en chef du journal, Dominique Denayer, voici son adresse email :

flubber1965@hotmail.fr

Suggestions à transmettre :

suggestions@chasseurs-a-pied-belges.be

Président de l'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied :

Trésorier de l'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied et gestionnaire de la boutique en ligne :

tresorier.ancap@chasseurs-a-pied-belges.be

Site internet Chasseurs, ANCAP, Musée et Harmonie :

<https://chasseurs-a-pied-belges.be>

Contact gestionnaire site internet Chasseurs à pied Belges :

webmaster@chasseurs-a-pied-belges.be

Sites Facebook Chasseurs à pied, Régiment Territorial et Musée Mémorial des Chasseurs :

Les Chasseurs à pied Belges :

<https://www.facebook.com/groups/176945762398667/>

Régiment Territorial des Chasseurs de la Province du Hainaut :

<https://www.facebook.com/groups/32944862660/>

Musée Mémorial des Chasseurs (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Chasseurs à pied :

<https://fr-fr.facebook.com/MuseeDesChasseursAPied>

Contacts responsables du musée :

conservateur.musee@chasseurs-a-pied-belges.be

conservateur_adjoint1.musee@chasseurs-a-pied-belges.be

conservateur_adjoint2.musee@chasseurs-a-pied-belges.be



N° 213

AVRIL 2026

ESPRIT CHASSEUR

Patriotisme Solidarité

Altruisme Tradition

Humour

Fidélité Courage

Amitié

SOMMAIRE

**B
U
L
L
E
T
I
N

D
E

C
O
N
T
A
C
T**

Info et contact	page	2
Sommaire		3
Cotisation 2026		4
Carte de soutien du Musée 2026		4
Rappel paiement de la cotisation		4
Nouvelle de la 7 Bde		5
Cérémonie à Flénu		6
Nouvelle du Musée		7
Article du Musée		8
Dons au Musée		12
Louis THOLOME		13
Esprit-tradition-souvenir		15
Activités de l'Harmonie		16
In mémoriam		17
Humour - à méditer		18
Remerciements à nos sponsors		19
Affiche MESA 2026		20
Directives pour l'assemblée générale 2026		21



COTISATION 2026

Comme approuvé lors de l'Assemblée Générale de 2025
la cotisation de 2026 reste fixée à 20 € minimum

Elle est à verser au compte de l'ANCAP suivant

« BE61 0000 1993 5217 »

N'oubliez pas d'inscrire dans la case communication du virement :

« Cotisation 2026 »

CARTE DE SOUTIEN À NOTRE MUSÉE

la carte de 2026 est fixée à 5 € minimum

Elle est à verser au compte de l'ANCAP suivant

« BE61 0000 1993 5217 »

N'oubliez pas d'inscrire dans la case communication du virement :

« Carte de soutien Musée 2026 »

RAPPEL PAYEMENT DE LA COTISATION

Appel au paiement des cotisations

A ce jour 47 membres ont réglé leur cotisation 2026, sur un total de 220 membres. Pour rappel les statuts prévoient que le paiement de la cotisation annuelle doit être réalisé avant le 31 Mars.

Je porte à l'attention de tous que la ville de CHARLEROI est sous contrôle budgétaire, elle est à la recherche de toutes les économies possible, parmi celles-ci figure les subsides versés aux ASBL dont la nôtre bien évidemment. Le subside a été diminué de 15% l'an dernier il le sera de 25% pour cette année. Les cotisations constituent notre principale rentrée financière, pour rappel les factures de bases auxquelles nous devons faire face chaque année se montent à un total de près de 4.500 euros.

Pour 2027

Le conseil d'administration réunit en séance le samedi 14 Mars a décidé de porter la cotisation annuelle de l'ANCAP à 25 euros à partir de 2027. Au vu de la diminution drastique du subside alloué par la ville de CHARLEROI et des augmentations importantes des assurances et autres frais de fonctionnement, cela s'avérait plus que nécessaire, malheureusement.

Je rappelle aux retardataires que les statuts prévoient le paiement de la cotisation annuelle au plus tard le 01 Avril.



NOUVELLES DU QG 7 BDE

La 7e Brigade est fière

Mercredi 25 mars, notre COM 7e Brigade, Col BEM Damien Lathuy a reconnu officiellement le commandement du Quartier Général de la 7e Brigade et sa récréation. La cérémonie s'est déroulée sur la place 7ème Brigade, à Marche-en-Famenne, espace symbolique de sa ville de garnison. La présence de la brigade fait partie intégrante de l'histoire du Camp Roi Albert et de la commune de Marche-en-Famenne.

Ce moment chargé d'émotion et de symboles a mis à l'honneur :

le Chef de Corps de l'Etat-major : Lieutenant-colonel BEM François Cornelis,

l'Adjudant de Corps : Adjudant-major Grégory Van Merhaeghe,

le Caporal de Corps : 1er Caporal-chef José Grogna.

Malgré une météo hésitante, le soleil a fait son apparition et a illuminé les rangs, soulignant le caractère exceptionnel de cet instant.

Professionalisme, rigueur et cohésion ont marqué cette parade, reflétant pleinement les valeurs portées par la 7e Brigade. Cette cérémonie renforce notre lien historique qui unit la 7e Brigade à la population de Marche-en-Famenne.

Merci à toutes et à tous pour votre présence lors de cette cérémonie empreinte de tradition, de fierté et d'engagement.

BEATUS ET FORTIS

Source : texte et photos de 7^e Brigade



CÉRÉMONIE FLÉNU



- 1997-2026 -
En cette date d'anniversaire de la disparition d'Olivier,
nous vous remercions d'être auprès de nous
physiquement ou en pensée
pour honorer la mémoire de notre enfant.
les parents,





NOUVELLES DU MUSÉE

Activités, expositions, travaux et visites musée :

Suite à la réactivation de la 7^e Brigade et de la reprise des Traditions du 2^e Chasseurs à Pied par son Quartier Général, le musée a déjà transmis plusieurs objets à la Brigade : les deux sticks (datant de 1990) du Chef de Corps et du RSM et le livre d'Or du 2^e Ch datant de 1972.

L'équipe musée va donc restituer le patrimoine militaire qui leur a été confié par le Colonel Herbert OLEFS lors de la dissolution en 2010. Nous aiderons aussi au développement d'une salle de Traditions à Marche-en-Famenne, d'où le retour à Marche-en-Famenne d'autres cadres et objets traditionnels au 2^e Chasseurs à Pied.

Suite à la demande du Président de la Fraternelle des Résistants Beuraing – Gedinne – Vonèche, une visite a été programmée le samedi 2 mai à 10h00, il s'agit d'un groupe d'environ 30 à 40 personnes. Ils déposeront une gerbe de fleurs devant la tombe du Lieutenant THOLOME, officier du 2^e Ch, Résistant abattu dans le maquis de Beuraing (voir article consacré au Lieutenant Tholomé dans ce journal).

La période des camps de reconstitution US, GB et Belges reprend. Dans l'équipe musée, Michel est particulièrement passionné par l'Armée Belge et a reconstitué des uniformes complets ABL, Bataillon de Fusiliers Belges 1944-45 et a réalisé une petite exposition sous tente bien sûr ! Son but est de mieux faire connaître l'Armée Belge et ce qu'elle a réalisé dans le passé avec des objets d'époque. Il est aussi notre ambassadeur qui aide au développement du musée. Michel recherche tout objet ABL et aussi de la seconde Guerre Mondiale. Si vous connaissez des personnes qui souhaitent donner du matériel au lieu de le jeter, n'hésitez pas à le contacter ou tous les membres de l'équipe musée. Voici ses coordonnées : alfredmich22@gmail.com


La bibliothèque continue d'être enrichie et améliorée au niveau de son classement. Eric est d'ailleurs le passionné qui vous accueillera si vous lui demandez des renseignements.

Les modifications et mises en valeur de nouvelles pièces et objets dans les vitrines continuent, c'est la preuve d'un musée « vivant ». Réaménagement des vitrines 5^e, 10^e et 12^e Bn Fus : les uniformes ont été complétés et corrigés grâce à l'apport de nouvelles pièces achetées par les membres de l'équipe. Les deux vitrines situées à côté des trois vitrines rouges matériel et équipement US WW2 ont été déménagées à côté de la salle « Résistance », vu que les Résistants ont rejoint pour la plupart les bataillons de Fusiliers afin de poursuivre le combat contre les troupes allemandes.

Participation de membres ANCAP et musée à la cérémonie de réactivation de la 7^e Brigade et de son HQ 7^e Bde à Marche-en-Famenne (voir article) dans ce journal.

Vous allez certainement dire : « encore », mais c'est la vérité. Les problèmes de propreté devant le musée ne s'améliorent pas : un courriel a été envoyé le 5 mars au Bourgmestre, M. Thomas DERMINE et à l'Echevin des Associations Patriotiques, M. Maxime FELON.

Un premier nettoyage des objets divers « stockés » derrière la porte d'entrée métallique du porche a été réalisé : c'est une très bonne chose pour la sécurité du musée, car si une personne



mal intentionnée y met le feu, notre musée serait impacté dangereusement. Mais, nous avons toujours des saletés situées devant notre entrée, de même que celle de l'entrée d'Educasanté. Ce type de problème ne pourra se résoudre qu'avec la fermeture du porche en réalisant une pièce d'accueil vitrée, comme le projet développé par l'ANCAP et le musée il y a des lustres, et proposé aux responsables politiques de Charleroi de l'époque. Si la volonté de développer au mieux notre musée existe, il doit aussi être encouragé et soutenu dans un environnement qui permet de trouver des solutions pérennes. Malheureusement, sans la fermeture du porche et son aménagement, cela n'est pas possible vu le passage de personnes qui ne respectent pas la vie en société.

Un petit rappel: il est important de communiquer aux responsables du musée et de l'ANCAP toute information transmise par courrier électronique ou téléphone, cela peut porter sur des demandes de visite, des dons, des affiliations à l'ANCAP, etc. ...

La liste des contacts se trouve dans votre journal. N'hésitez pas non plus à transmettre vos idées, vos articles et vos souhaits.

ARTICLE DU MUSÉE

Les pistolets FN 1910 réglementaires Belges

Le pistolet FN 1910 connut un très large succès comme arme de police et de défense personnelle, mais contrairement à une idée fort répandue il fut également une arme réglementaire dans de nombreuses armées, les citer toutes serait trop long dans le cadre de cet article, nous nous limiterons aux seules armes réglementaires Belges.

La genèse.

Cette arme est une des nombreuses inventions du génial John Moses Browning, ce mormon de talent breveta un nombre important d'inventions dans le domaine de l'armement, aussi bien des armes de chasse, des armes de poing que des armes de guerre individuelle ou collective, qui furent mises en fabrication par les plus grands des manufacturiers du monde entier, pour l'Europe ce fut la Fabrique Nationale d'armes de guerre de Herstal qui se tailla la part du lion.

Cet élégant pistolet de taille moyenne est inspiré des lignes du modèle 1906. L'inventeur lui-même définit cette arme comme « le nouveau chef d'œuvre ». Un des arguments publicitaires retenu pour favoriser la diffusion de ce nouveau pistolet est son changement de calibre qui peut être obtenu par le seul changement du canon, ce qui lui permet de passer du 7,65 Brwg au 9mm court.

Bien que millésimé comme modèle 1910 la fabrication ne débuta réellement qu'à la fin de l'année 1912. Les armes des débuts de production n'ont pas encore la glissière au profil définitif. Ces armes du premier type produites à environ 9.000 exemplaires en 1912 uniquement, sont nommées « arched style » par les collectionneurs d'outre atlantique. La production cesse en Aout 1914 suite à l'invasion de Belgique par l'armée Allemande. Rappelons que durant les quatre années de la guerre les établissements herstaliens furent convertit en atelier d'entretien et de réparation des véhicules automobiles de l'armée allemande. Durant cette période de 4 ans aucunes armes ne fut produites à Herstal.



Ces 18 mois de production avant 1914 permirent cependant la première adoption réglementaire de ce pistolet. Ce fut l'administration des eaux et forêts qui la première adopta le FN 1910 en 1913 pour en doter ses agents astreint au port d'armes.

Voyons maintenant comment identifier une arme réglementaire d'un banal modèle du commerce, c'est le but de cet article et nous verrons plus loin que si parfois cela saute aux yeux ce n'est pas toujours chose aisée.

Le marquage du département des eaux et forêts consiste en deux lettres E et F suivit du numéro d'ordre de l'arme frappé sur le côté droit de la glissière. Bien que non destiné aux forces armées ces pistolets furent réceptionnés à la Manufacture d'Armes de l'Etat (MAE) après leur passage au banc d'épreuve officiel. A combien d'armes se monte ce contrat, certainement guerre plus de quelques centaines, les survivants sont rares.

L'après- guerre.

En 1919 l'armée Belge est largement pourvue en pistolets de calibre 7 ,65 Brwg. La majorité de ceux-ci sont des Colt 1903, un bon nombre de FN 1900 ont également survécus au conflit mais une grande partie de ces armes nécessitent un reconditionnement en profondeur. Afin de combler les rangs durant le temps requis par ces travaux, qui seront effectués par la MAE, une première commande est conclue auprès de la FN en 1919. Ces armes portent les poinçons des inspecteurs de la MAE, un A ou un C dans un cercle sur la glissière. Le poinçon de réception terminal, les lettres majuscules AF, AA ou FJ dans un ovale surmonté d'une couronne, est lui frappé sur la carcasse. Avant 1935 en Belgique la détention d'armes était tout à fait libre (heureux temps) et de nombreux officiers, aussi bien d'active que de réserve avaient fait l'acquisition de leur arme de poing sur leurs fonds propres, la MAE réalisait à la demande la pose d'un anneau de dragonne aux officiers qui souhaitaient la mise en place de cet accessoire pour une somme très modique. Ce passage à la MAE se remarque parfois par la frappe d'un petit N dans un carré. A noter que le pontet ne figure pas sur les armes du contrat militaire mais sa présence sur le modèle 1900 a induit certaines habitudes. D'autres contrats seront conclus en 1923 et en 1936 pour des armes de manipulation. Les armes de ces contrats ne portent comme marquage attestant de leur qualité d'armes réglementaire qu'un seul poinçon, le poinçon de réception final frappé sur la carcasse, généralement les lettres majuscules PH dans l'ovale surmonté de la couronne. L'adoption du GP mettra un terme à ces commandes du moins pour l'armée, la gendarmerie elle commandera encore des 1910 en 1938 et en 1940. Ces armes commandées par la gendarmerie portent le même poinçon que les armes destinées à l'armée, les lettres PH frappées dans le classique ovale surmonté d'une couronne. Les exemplaires commandés par la gendarmerie sont d'office munis d'un anneau de dragonne.

Rappelons que la fabrication du modèle 1900 ne fut pas reprise en 1919, un petit lot d'armes fabriquées avant 1914 ont été réceptionnées par l'armée et la gendarmerie en 1919, ces armes avaient été camouflées par les ouvriers de la FN afin de les soustraire aux réquisitions de l'occupant. Le modèle 1922 lui ne fut adopté par l'armée et la gendarmerie qu'en 1945.

L'après seconde guerre.

En 1946 les livraisons de 1910 reprennent, il faut réarmer la police, la douane, la gendarmerie et l'armée. Ces armes de cette période sont montées avec des plaquettes en bois, procédé introduits par les allemands pour les modèles 1922 sur la production d'occupation. Le maintien de cette pratique durant les premières années de l'après-guerre est certainement dû à la rareté des matières synthétique dans ces périodes de disette. Il n'y a plus de marquage de réception spécifique sur ces armes mais parfois leur finition trahit leur passage à l'arsenal de ROCOURT, comme le modèle présenté ici qui reçut une livrée en peinture grise, pratique courante à ROCOURT dans les années soixante sur les armes rénovées. La police et la gendarmerie (principalement les cavaliers) feront usage du 1910 jusqu'au remplacement définitif de ce pistolet par le GP dans le début des années 80.

Une autre administration Belge fera un usage, certes plus limité, du 1910 c'est la colonie du Congo, à ce jour deux contrats ont été observés, un en 1958 et l'autre en 1959. Les armes en usage au Congo sont parkérisées et peintes en noir afin de mieux résister au climat ambiant. Elles portent le marquage « Etat » sous le poinçon au lion « lauré ». Au Congo Belge il est fait usage de trois marquages bien distincts suivant les diverses attributions des différentes administrations, CB (Congo Belge) pour la prévôté et les douanes, FP (Force Publique) pour la branche armée en charge de la défense du territoire et ETAT pour le reste de l'administration.

La dernière commande de modèles 1910 pour l'armée Belge date de 1966, elle était destinée à la force aérienne pour l'armement des pilotes. Ces pistolets se distinguent des autres 1910 précédemment fournis. Ils s'apparentent au modèle retenu par le gouvernement Hollandais par la mise en place d'un cran de mire et d'un vrai guidon, dispositifs de visée que l'on retrouve sur les FN 10/22, cela s'avère bien plus pratique que la simple rainure de visée dotée d'un cran de mire et d'un guidon minuscules des modèles précédents. Le calibre adopté est aussi différent, il s'agit du 9 mm court (.380 ACP).

C'est la première fois qu'une arme de calibre 9mm court devient une arme réglementaire en Belgique. Ici non plus pas de problèmes d'identification le côté droit de la glissière porte un grand marquage FAé/Lu (Force Aérienne / Luchtmacht) suivit de l'année d'adoption.

Ce rapide inventaire des 1910 réglos Belge donne aux amateurs un aperçut des poinçons qu'ils doivent rechercher sur ces pistolets pour identifier à coup sûr l'objet de leur passion, bonnes recherches.

Légendes des photos



arme de présérie dite « arched slide » avec le profil de glissière du premier type.



arme du contrat militaire de 1919, poinçon de réception AA sur la carcasse, poinçon petit a dans un double cercle d'un inspecteur de la MAE sur la glissière.



poinçon PH en gros plan.



arme personnelle d'un officier modifiée à la MAE par la mise en place d'un pontet et d'un anneau de dragonne.



arme de la commande effectuée par la gendarmerie en 1938 pour l'armement des gendarmes supplétifs, elles portent le poinçon PH comme les armes militaires de l'époque.

Les armes sont délivrées avec l'anneau de dragonne.



arme de 1946 avec des plaquettes en bois à la manière Allemande.



pistolet reconditionné en couleur grise, travail réalisé par l'arsenal de ROCOURT dans les années 60, l'arme est accompagnée d'un étui en web de la gendarmerie et d'une boîte de cartouches de tir réduit destinée à l'entraînement.

les six armes examinées dans cet article.



marquage ETAT 1959.



marquage ETAT 1958.



arme de la commande de la FAé, vue gauche.



marquage de la Force aérienne sur le côté droit de la glissière.

Sources

FN BROWNING PISTOLS par Anthony Vanderlinden.

L'Armée belge en mai 1940 Tome 1 L'armement individuel par Eric Simon et Franck Vernier

Les armes à feu réglementaires Belges depuis 1830 éditions du Crédit Communal de Belgique



DON POUR LE MUSÉE

Monsieur DENAMUR Patrick : clous utilisés par la Résistance pendant la seconde Guerre Mondiale et réutilisés en 1951 dans le cadre de la Question Royale.

Monsieur FRANCOIS Eric : très rare insigne du 2nd District Guard de l'armée australienne (1ère guerre mondiale) découvert lors de fouilles à Lobbes Rue Paschal. Ceci rappelle la présence des forces australiennes dans notre région fin 1918 - début 1919.



Madame Lina TURCHET : uniforme de son mari, officier de réserve, ayant effectué son service militaire dans les années 1970.

Tous nos remerciements pour ces dons d'objets personnalisés, insigne et uniforme originaux, objet de la résistance qui continuent l'enrichissement historique et patrimonial du musée (Australiens WW1, Résistance WW2, ABL après 1945 et FBA).

Nous sommes toujours à la recherche de tout type de matériel radio et communication, que ce soit Armée Belge ABBL WW2, Résistance, Bataillons de Fusiliers, US Army et GB. Tout renseignement à propos de l'utilisation de ces types de radios est également le bienvenu !

Equipe musée



LOUIS THOLOME

Louis THOLOME, Lieutenant au 2^e et 5^e Chasseurs à Pied, chef de résistance et héros du Maquis



Né à Rhisnes le 21 janvier 1912, tué au combat par les Allemands le 5 juillet 1943 au lieu-dit « Bois du Bourlet ». Cet homme a sacrifié sa vie pour que d'autres vivent libres.

Le Lieutenant Tholomé est un brillant officier mitrailleur issu du 2^e Régiment de Chasseurs à Pied de Charleroi. Début 1940, il se trouve à la tête de la 8^e Cie du 5^e Chasseurs qu'il commande avec maîtrise et dont il fait une unité d'élite. Pendant la Campagne des 18 jours, il fait son devoir sans fléchir et se distingue particulièrement à Louvain, sur l'Escaut, sur le Mandel en accomplissant des missions les plus périlleuses.

A la capitulation, il parvint à échapper à la capture, il rentre à Charleroi la rage au cœur, et décide à continuer la lutte contre le « boche » par tous les moyens.

Depuis décembre 1940, il fait partie du refuge C20 « Mésanges » de la Légion Belge (région Charleroi-Thuin) et crée un centre d'action à Charleroi. Pendant les années 41 et 42, il coordonne l'action des recruteurs, constitue des dépôts d'armes et prépare fiévreusement les plans d'actions pour le jour J.

Lorsque, fin 1942, les Allemands veulent l'arrêter, Louis est prévenu à temps et parvient à trouver refuge dans des maisons amies. Traqué par la gestapo, il n'échappe que de justesse aux recherches dont il fait l'objet. C'est alors que commence pour lui cette triste existence d'homme traqué, sans nom, obligé d'abandonner sa chère épouse et sa famille.

Mais cette existence qu'il qualifiait d'inutile ne pouvait se prolonger et il accepte d'accomplir une tâche bien ingrate, bien dangereuse, bien à sa taille d'homme d'action et de patriote sans peur. Il s'agissait d'organiser, dans les Ardennes, un camp de réfractaires, de les discipliner, de préparer des actions de parachutages, de constituer un maquis modèle.

Il réapparaît vers le mois de mars 1943 dans la région de Namur. Il arrive juste après dans la région de Beauraing.

Maquisard 100%, il commandait le camp de Vonêche, le premier camp organisé du pays et qui était composé de jeunes et rudes gaillards ayant pris comme devise « Mort aux boches ». Ses hommes avaient une véritable adoration pour lui et étaient décidés à tout. Son camp, que signala à diverses reprises la radio de Londres, était un modèle d'organisation : constitution, logement, armement, équipement, ravitaillement, tout est minutieusement mis au point.

Hélas ! Un traître s'est glissé parmi ses maquisards et ce fut la journée du 5 septembre 1943 où 250 Allemands cernèrent et attaquèrent le camp. L'alerte est donnée, le Lieutenant Tholomé ordonne à ses hommes de lever le camp en hâte et de s'enfoncer dans les bois. « Partez vite, je protégerai votre retraite », tel est l'ordre donné par le chef. Et alors que la plupart de ses hommes parviennent à échapper aux boches, le Lieutenant Tholomé, mitraille au poing, résiste.



Tout à coup, une rafale déchire l'air ... Le Lieutenant tombe. Avec Félix Stévert, le Lieutenant Tholomé se sacrifie dans l'attaque du camp qu'il a édifié peu de temps avant le 5 septembre 1943 au lieu-dit du Bourlet à Vonêche. Ils permettent ainsi aux autres occupants du camp de s'échapper.

Voici les mots du Colonel Victor Marquet dans son livre

« Entre Bocq et Semois - L'Armée Secrète – Zone V – Secteur 5 » : « Le 24 juillet 1943, un nouveau camp est installé au lieu-dit « Bois du Bourlet », sur les terres du Baron d'Huart. Au pavillon de chasse initial est venu s'ajouter une baraque édifiée « par emprunt » à la gare de Vonêche de deux bâches de chemin de fer, elle permet d'héberger une vingtaine d'hommes. La vie au camp était bien organisée avec postes de garde, corvées de trois hommes chargés d'enlever le ravitaillement chaque jour. Le pain est cuit chez Pochet et Pierrard. Le dimanche 5 septembre, un fort contingent allemand bien renseigné, attaque le camp dont le système de garde a visiblement été mis en défaut. Le Lieutenant Tholomé et Félix Stevert, qui logent dans une hutte à l'orée du bois, encaissent le choc et se font tuer pour donner le temps aux autres occupants de la baraque de s'échapper.

L'un deux, Louis De Geest, s'est sauvé à pieds nus car il a entendu des coups de feu et des cris. Il a erré toute la nuit et toute la journée dans les bois. Il a été recueilli le mercredi soir par des habitants de Sevry. Ils l'ont hébergé jusqu'au jeudi.

Le lendemain, un certain Adam est tué au moulin de Tanton. Fernand Deville de Namur y est arrêté. Il sera exécuté à Charleroi en novembre 1943. Le même jour, le docteur Vandercam de Wellin et Félix Gridlet de Gedinne sont également arrêtés. Ils purgeront des peines de prison de 4 mois environ. »

Résistants du Maquis du Bourlet :

Louis Tholomé, tué le 5-09-1943 au combat de Vonêche ;

Félix Steiver, tué le 5-09-1943 au combat de Vonêche ;

Victor Pochet, décédé en 1945 au camp de concentration de Flossenbürg ;

Fernand Deville, fusillé le 19-11-1943 à Charleroi ;

Norbert Sandron, abattu en mai 1944 à Vresse ;

Victor Magnier, décédé le 15-01-1945 à Reutlingen.



ESPRITS - TRADITIONS - SOUVENIRS

Le sort des Drapeaux des Régiments de Chasseurs à Pied le 28 mai 1940 :

Seuls les trois Régiments de base (1^{er} ChP, 2^e ChP, 3^e ChP) et leurs dédoublements (4^e ChP, 5^e ChP, 6^e ChP) possédaient un Drapeau en mai 1940.

Bien qu'un arrêté royal du 11 novembre 1939 eut accordé des Drapeaux aux 7^e, 8^e et 9^e Chasseurs à Pied, ceux-ci ne furent ni confectionnés ni remis à ces trois Régiments lors de la mobilisation.

Le 28 mai 1940, lors de la capitulation de l'Armée Belge, l'agresseur exigea au plus tôt que tous les itinéraires en direction de la mer du nord soient dégagés. Il s'en suivit, pour les troupes au contact, quittant leurs emplacements pour des zones de rassemblement, un certain flottement et un mélange avec des unités allemandes relativement peu attentives. De plus, et pendant un certain temps, les Officiers Belges pouvaient encore se déplacer sans trop de difficultés.

Ce court laps de temps fut mis à profit pour sauver les Drapeaux.

Au 1^{er} Chasseurs à Pied, le Lieutenant BORN, porte-drapeau, pare au plus pressé : il enroule le Drapeau autour de son torse, remet sa veste et baudrier et confie le lion, la fourragère et la Croix de l'Ordre de Léopold du Drapeau à l'aumônier qui enferme le tout dans sa valise-chapelle.

Le Drapeau du 1^{er} ChP partira donc en captivité à l'insu des allemands. Le Lieutenant BORN, quoique prisonnier, sauva donc l'emblème. Avec l'aide de ses camarades prisonniers comme lui, il trouva le moyen de le rapatrier d'Allemagne en Belgique. Les trois couleurs nationales seront séparées après avoir décousu les lettres d'or des citations et morceau par morceau, le Drapeau s'évadera vers la Belgique à bord des colis autorisés par les allemands ... Madame BORN reconstituera le Drapeau dès qu'elle fut en possession de l'ensemble du « puzzle ». Elle restitua le Drapeau et il fut déposé au Musée Royal de l'Armée.

Au 2^e Chasseurs à Pied, le Commandant SAFFRE F. subtilisa le Drapeau dans sa housse, au nez et à la barbe des allemands. Accompagné de l'aumônier WAUTHIER, il le confia à l'abbé BOGAERTS, curé de MARIABURG. Le Drapeau passa toute la guerre déployé sur le maître autel de l'église et dissimulé par la nappe recouvrant celui-ci.

Au 3^e Chasseurs à Pied, le Lieutenant CANGE F., porte-drapeau, se rendit à HANDZAME, QG du IV CA et y déposa l'emblème qui y fut brûlé pour ne pas tomber aux mains de l'ennemi.

Au 4^e Chasseurs à Pied, le Major LONAY R. confia aux Lieutenants NAVEZ W. et MARLOT M. le soin de couper diagonalement le Drapeau en deux parties et d'enterrer les morceaux à BEERNEM. Le 9 décembre 1944, le Major et les deux Lieutenants le retrouvèrent en bon état et il fut reconstitué par Madame NAVEZ suivant les indications du Major LONAY.

Au 5^e Chasseurs à Pied, le Drapeau fut caché à l'église de MIDDELKERKE.

Au 6^e Chasseurs à Pied, le Colonel BEM ADAM A. donna à deux de ses Officiers, le Commandant DEWILDE E. et le Lieutenant CAMUS E. l'ordre de sauver le Drapeau. Ces deux Officiers l'enterrèrent près de ZANDE. En mai 1941, le Colonel ADAM, le Commandant DEWILDE, l'Aumônier Dom Emmanuel de MEESTER des Bénédictins de Saint-André le retrouvèrent et le Colonel ADAM le confia à des sujets Suisses, Monsieur et Madame BANGERTER de Bruxelles qui le conservèrent jusqu'à la fin de la guerre.

Résumé du sort des emblèmes le 28 mai 1940 :

Emblèmes détruits ou incinérés : 37 dont le 3^e ChP

Emblèmes sauvés à l'Abbaye de Saint-André-lez-Bruges : 36

Emblèmes cachés à Middelkerke : 6 dont le 5^e ChP

Emblèmes enterrés à Mariakerke : 3

Emblèmes cachés au Musée Royal de l'Armée : 21

Emblèmes sauvés par des particuliers : 1^{er} ChP, 2^e ChP, 4^e ChP, 5^e ChP

Emblème capturé par l'ennemi : 2^e Carabiniers

Sources :

1°) Musée Royal de l'Armée

2°) Documents de Bernard Chevalier



AGENDA DES ACTIVITÉS DE L'HARMONIE

A.S.B.L Harmonie Royale Policière de la Ville de Charleroi.

Contacts : Vice-Président /Secrétaire: Roger DEFFONTAINE

Gsm : 0477/477743

Mail : roger.deffontaine@gmail.com

Président Dominique SOTTIAUX

GSM : 0475/947266

<i>Samedi 21/06/2025</i>	<i>Tour St Jean RDV 12h30' Parking Habituel ,départ 13H00 Rue des Poissonniers à Gosselies</i>	<i>POLICE</i>
<i>Lundi 21/07/2025</i>	<i>Te deum Charleroi 11H00 Basilique CLIQUE + Clairon</i>	<i>POLICE</i>
<i>Dimanche 03/08/2025</i>	<i>ANCAP RDV 16H30 caserne Départ musée 17H15</i>	<i>Chasseurs été</i>
<i>Vendredi 08/08/2025</i>	<i>du Cazier RDV parking cimetièrè 9h30 2 clairons</i>	<i>POLICE</i>
<i>Dimanche 24/08/2025</i>	<i>LE ROUX Départ car caserne 9H00</i>	<i>Chasseurs été</i>
<i>Samedi 27/09/2025</i>	<i>Batellerie Marchienne au Pont Parking face à église 14H15</i>	<i>Chasseurs été</i>
<i>Samedi 25/10/2025</i>	<i>Concert église de Gohyssart 16H00 place du Ballon,6040 Jumet- Parking église 15H30</i>	<i>POLICE</i>
<i>Samedi ?/10/2025</i>	<i>Tour de police 10H30 clairon clique</i>	<i>POLICE</i>
<i>Samedi ?/10/2025</i>	<i>5em Bat fusiliers caserne 10H30 Clique uniquement</i>	<i>Chasseurs hiver</i>
<i>Dimanche 19/10/2025</i>	<i>Commémoration Polonaise 12H15 Place de Charleroi Nord-Clairon+clique</i>	<i>POLICE</i>
<i>/10/2025</i>		<i>POLICE</i>
<i>Samedi 15/11/2025</i>	<i>Te deum Basilique RDV Basilique 11H00 Clairon+clique</i>	<i>Chasseurs hiver</i>
<i>Samedi 22/11/2025</i>	<i>Ste Cécile de HRP au Pircha à Gosselies Rue Tréviusart, 6 – 6041 - Gosselies</i>	<i>Tenue civile</i>
<i>Mercredi 3/12/2025</i>	<i>Ste Barbe bois du Cazier RDV 17H00 église Clairon+clique</i>	<i>Chasseurs hiver</i>
<i>Samedi 13/12/2025</i>	<i>16H00 Concert de Noël église de Gohyssart Place du Ballon, 6040 – Jumet Gohyssar.</i>	<i>POLICE</i>



IN MÉMORIAM

Nous avons le regret de vous annoncer le décès du Commandant e.r. Paul BASTIN à Saint-Mard le 1^{er} mars. Officier au 1^{er} Chasseurs à Pied à HEMER depuis septembre 1955, il l'a quitté à SPICH le 1^{er} février 1957 suite au passage de ce régiment dans la réserve. Il rejoint le 2^e Chasseurs à Pied le 2 février 1957. Paul était aussi notre bibliothécaire qui a classé tous les documents des 12 régiments de Chasseurs à Pied. Sa base de classement remarquable est toujours très utilisée actuellement suite aux nombreuses demandes de renseignements des chercheurs et des descendants de Chasseurs à Pied. Il appréciait particulièrement l'identification de photos anciennes en retrouvant les noms des Chasseurs, les dates et les lieux.

Le Conseil d'Administration de l'ANCAP et les membres du musée transmettent leurs plus sincères condoléances à son épouse, à sa famille et à ses proches.

Ne meurt vraiment que celui qu'on oublie.



Le Commandant e.r. Paul BASTIN

Epoux de Madame Myriam JOACHIM

né à Bouffioulx le 25 septembre 1933,
est décédé à Saint-Mard le 1^{er} mars 2026.

Vous en font part avec tristesse :

Myriam JOACHIM,

son épouse :

Isabelle et Luc BAEYENS-BASTIN,
Sophie BAEYENS et François LENOIR,
Louis, Alice,
Nicolas et Barbara BAEYENS-GIROUD,
Cassandre, Justine,

Marie-Christine et Paul HOFFMANN-BASTIN,
Sébastien HOFFMANN,
Gauthier HOFFMANN,

ses enfants, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants :

Ainsi que les familles apparentées.

**Paul reposera à partir de ce mercredi 4 mars 2026
au Centre Funéraire Colles-Dominicy,
rue de Diekirch 255 à 6700 Arlon,
où la famille sera présente de 16 heures à 18 heures.**

Le funérarium est accessible de 14 heures à 19 heures.

**La liturgie des funérailles avec Eucharistie, suivie de l'inhumation,
sera célébrée en l'église Saint-Donat d'Arlon
ce vendredi 6 mars 2026 à 14 heures.**

Vos condoléances et fleurs sur : www.enaos.net.

Cet avis tient lieu de faire-part.



HUMOUR - À MÉDITER

La blague des deux chasseurs

Deux chasseurs sont dans la forêt. Soudain, l'un d'eux s'effondre.

Il ne semble plus respirer et ses yeux sont vitreux.

Son ami, paniqué, sort son téléphone et appelle les urgences.

Mon ami est mort ! Que dois-je faire ? s'écrie-t-il.

L'opérateur, très calme, répond : Calmez-vous. Je peux vous aider.

D'abord, assurons-nous qu'il est bien mort.

On entend un silence, puis un coup de feu.

Le chasseur reprend le téléphone et demande :

Ok, et maintenant ?

Rencontre entre un Officier et un Sous-officier

Un homme vole en montgolfière et réalise qu'il est perdu. Il réduit l'altitude et repère un homme en bas. Il descend encore plus la montgolfière et crie :

Excusez-moi, pouvez-vous me dire où je suis ?

L'homme en bas dit :

Oui, vous êtes dans une montgolfière, en vol stationnaire à 30 pieds au-dessus de ce champ.

Vous devez être un sous-officier, dit le balloniste.

Je le suis répond l'homme. Comment le savez-vous ?

Eh bien, dit le balloniste, Tout ce que vous m'avez dit est techniquement correct, mais ça ne sert à rien à personne.

L'homme en bas dit :

Vous devez être un officier.

"Je le suis" répond le balloniste, Mais comment le savez-vous ?

Eh bien, dit le sous-officier, Vous ne savez pas où vous êtes, ni où vous allez, mais vous vous attendez à ce que je puisse vous aider.

Vous êtes dans la même position qu'avant de nous rencontrer, mais maintenant c'est de ma faute.



REMERCIEMENTS À NOS SPONSORS



Ville de Charleroi



BELGIUM Battlefield
of EUROPE



La Défense



MESA



MESA 2026



UN EXERCICE ORGANISÉ PAR
LA 7E BRIGADE

Inscriptions à partir du **1er avril**

jusqu'au 3 juin 2026 pour les formules
avec logement et/ou transport

Inscriptions possibles
sur place

DU 23 AU 26 JUIN 2026

23-06 MARCHÉ-EN-FAMENNE
24-06 SAINTE-ODE
25-06 BASTOGNE
26-06 SAINT-HUBERT

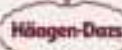


4 DAYS
4 FORMULES PROPOSÉES

4 DISTANCES
8-16-24-32 KM



INSCRIPTIONS : [HTTPS://WWW.MARCHE-MESA.COM](https://www.marche-mesa.com)





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

Le samedi 9 Mai 2026 à 10 Hr à la Caserne Trésignies

ORDE DU JOUR

- 1 - ACCUEIL
- 2 - APPROBATION DES COMPTES 2025
DECHARGES DES VERIFICATEURS AUX COMPTES
DECHARGE DES ADMINISTRATEURS DEMISSIONNAIRES
- 3 - DESIGNATION PROCURATIONS
- 4 - MINUTE SILENCE MEMBRES DECEDES
- 5 - SITUATION MEMBRES ANCAP
- 6 - NOUVEAUX ADMINISTRATEURS ET DEMISSIONNAIRES REELUS
- 7 - C.R. ACTIVITES 2025 ET PREVISIONS 2026 (BBQ, REPAS, ...)
- 8 - BILAN – PROJETS DU MUSEE – AVENIR DU MMC
- 9 - DESIGNATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES 2026
- 10 - PREVISIONS BUDGETAIRES 2026 et COTISATION 2027
- 11 - SITUATION SITE INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX
- 12 - CEREMONIES PATRIOTIQUES (3 août et 3 octobre)
- 13 - DIVERS



Denamur Patrick
Trésorier ANCAP
26, Rue d'Anderlues, 6530 THUIN
denamur.pat@hotmail.com

PROCURATION

Je soussigné

Domicilié rue N° Boîte

Code Postal Localité

DESIGNE :(1) (2)

Une personne désignée par le conseil d'administration (2)

Pour me représenter lors de l'Assemblée Générale de l'ANCAP se déroulant le 9 mai 2026

(Signature)

(1) Nom et Prénom

(2) Barrer la proposition inutile



Denamur Patrick
Trésorier ANCAP
26, Rue d'Anderlues, 6530 THUIN
denamur.pat@hotmail.com

OBJET : Candidature au Conseil d'Administration

Je soussigné

Domicilié rue N° Boîte

Code Postal Localité

Pose ma candidature

comme membre du Conseil d'Administration de L'ANCAP.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments « Chasseurs ».

Candidature à transmettre au plus tard 25 avril 2026.

(Signature)